

WHO.IC/Mal/3
4 avril, 1947.COMITE D'EXPERTS DU PALUDISMENOTE SUR LES EXPERIENCES COORDONNEESCONCERNANT LA PROPHYLAXIE ANTI-PALUDEENNEPAR LES NOUVEAUX MEDICAMENTS SYNTHETIQUES

1. - Il y a raison de croire que la paludrine et la chloroquine représentent deux nouveaux moyens très puissants pour la prophylaxie clinique ou suppressive du paludisme.

Cependant, en ce qui concerne la paludrine surtout, très peu de travaux ont été publiés concernant la prophylaxie sur le terrain. Le Comité d'Experts du Paludisme prendra certes en considération la littérature existante; ses experts pourront juger si les données recueillies sont suffisantes pour orienter les administrations sanitaires qui, avant d'adopter de nouvelles méthodes de prophylaxie en masse, désireront naturellement se documenter d'une façon adéquate. A cet effet, il est probable que le Comité jugera que d'autres expériences sont nécessaires, et précisément des expériences faites en conditions épidémiologiques différentes, mais partout avec la même technique et le même strict contrôle, car des expériences pareilles promettent de donner des résultats bien comparables et de dégager des conclusions largement applicables à d'autres pays.

S'il est permis de se référer à ce qui s'est passé dans le cas de l'atébriane et la plasmoquine, nous voudrions rappeler les expériences du Comité du Paludisme de la Société des Nations. En 1935, la littérature sur ces deux médicaments synthétiques était déjà très abondante et concernait non seulement les expériences de laboratoire, mais également les applications sur le terrain. Cependant, la Commission du Paludisme de l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations décida d'entreprendre des expériences en Algérie, en Italie, en Roumanie, en Malaisie et en URSS (1935-36). Et ce fut grâce à ces expériences coordonnées que la Commission du Paludisme put rédiger son Rapport sur la Thérapie du Paludisme qui a été certainement de la plus grande utilité aux services anti-paludéens et aux médecins de tous les pays paludiques.

2. - Si le Comité d'Experts du Paludisme décide - et si la Commission Intérimaire approuve - d'entreprendre ces expériences, celles-ci seront exécutées sous la responsabilité de paludologues hautement qualifiés et qui devront s'engager à suivre exactement les méthodes et à adopter le strict contrôle que le Comité aura établi. Il semble donc légitime

que la Commission Intérimaire fournisse une aide financière, ne fut-ce que pour payer le personnel additionnel chargé du contrôle scientifique voulu par elle. C'est justement cette aide qui peut donner une valeur internationale à ces expériences.

C'est ce qui s'est passé lors des expériences coordonnées du Comité du Paludisme en 1935-1936. Il semble que cette aide doive être encore plus nécessaire maintenant, car les pays où ces expériences pourraient avoir lieu ont été affectés durement par la guerre et par la recrudescence de l'endémie paludéenne qui a fait suite à la guerre. Les pays où ces expériences ont été envisagées sont surtout les pays du bassin méditerranéen et ce choix a été fait pour des raisons d'opportunité.

3. - Le Secrétariat a approché les autorités de la santé publique en France, en Italie, au Portugal et en Yougoslavie pour savoir si, le cas échéant, ces expériences auraient pu être effectuées dans leurs pays respectifs. Chacun de ces pays a répondu favorablement.
 4. - Si la Commission Intérimaire approuve la proposition concernant ces expériences (le coût desquelles s'élèverait à moins de un pour cent du budget 1947 de la Commission Intérimaire), il semble qu'il y aurait intérêt à entreprendre ces expériences cette année. En effet, nous savons que la paludrine est en voie d'expérimentation en plusieurs pays : il serait facile, cette année, de convaincre des expérimentateurs bien choisis à adopter les méthodes décidées par le Comité du Paludisme et donner ainsi une valeur internationale à leurs expériences. Les pays paludéens ne seraient guère émus par la constitution d'un Comité du Paludisme qui se bornerait à réunir de la documentation, tandis qu'ils apprécieraient sûrement l'oeuvre qu'il pourrait entreprendre dès maintenant en organisant des recherches coordonnées dans certains de ces pays, recherches coordonnées que seule une Organisation internationale comme la Commission Intérimaire aujourd'hui, ou l'Organisation Mondiale de la Santé à l'avenir, pourrait entreprendre.
-